

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.
présents	10	
votants	11	

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2024

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C.
SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON
X. POINT L. VACHON T. PADEL S.

EXCUSÉ : M. GIANDOLINI D.

PROCURATION : M. GIANDOLINI D. a donné procuration à
M. VILLARD C.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. GRANJON X.

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SOLUTION DETOXIO -
SERENICITY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique numérique « Loire Connect », le Département de la Loire propose une solution de cybersécurité afin de protéger les communes des cyberattaques.

En effet, le Département est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales » qui nous permet de pouvoir déployer et généraliser la solution Detoxio de Serenicity auprès des communes ligériennes par l'intermédiaire d'une convention de partenariat pour une mise à disposition gratuite de cette solution pour une durée de trois ans.

Ce dispositif consiste à l'installation d'un boîtier qui permet de stopper et de mesurer les cyberattaques en temps réel. En complément, une interface web, la cybermétéo, est proposée afin de suivre les éventuelles cyberattaques par le biais d'une cartographie et d'un système de suivi de votre système d'informations par l'utilisation de pictogrammes compréhensibles par tous (soleil, pluie, orage, tornade).

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat avec le Département de la Loire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
GRANJON Xavier

Le Maire,
P. CARTERON



Transmis au représentant de l'Etat le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat